



# PAYS D'ORANGE EN PROVENCE – BUDGETS PRIMITIFS 2026

---

*Présentation brève et synthétique*

*à destination des élus et des citoyens*

*retraçant les informations financières essentielles,  
destinées à l'information des citoyens*

*En application de l'article L.2313-1 du CGCT*

---

## TABLE DES MATIERES

I-	QUELQUES NOTIONS DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE .....	3
II-	ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGETAIRE .....	4
	<b>Croissance</b> .....	4
	<b>Inflation</b> .....	4
	<b>Marché du travail et finances publiques</b> .....	4
	<b>Contexte récent</b> .....	4
	Principales tendances & risques pour 2026 : .....	4
III-	PREVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2026 .....	5
1)	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026 .....	5
	1-1) Les recettes de fonctionnement 2026 .....	5
	1-2) Les dépenses de fonctionnement 2026 .....	6
2)	LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026 .....	7
	2-1) Les recettes d'investissement prévisionnelles 2026 .....	7
	2-2) Les dépenses d'investissement prévisionnelles 2026 .....	8
	2-3) Crédits d'investissement pluriannuels .....	9
	<b>Autorisations de programme / Crédits de paiement</b> .....	9
IV-	PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES 2026 .....	10
V-	MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE 2026 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : EAU, ASSAINISSEMENT, GESTION DES DECHETS, GRANGE BLANCHE 2, MOBILITES, SPANC ET PRESTATIONS DE SERVICES) .....	13
VI-	LA FISCALITE 2026 .....	13
VII-	NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIPAL 2026 .....	14
VIII-	LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL .....	14
	1) Niveau d'endettement de la collectivité .....	14
	2) Capacité de désendettement .....	15
IX-	PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL 2026 .....	15
X-	EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL 2026 .....	16
XI-	CONCLUSION .....	16

## I- QUELQUES NOTIONS DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Chaque année, les collectivités territoriales doivent procéder au vote de divers documents administratifs financiers comme les Comptes de Gestion (CG), les Comptes Administratifs (CA) et les Budgets Primitifs (BP).

A partir de l'exercice 2025, les CG et CA sont remplacés par un document unique le Compte Financier Unique (CFU) qui a pour but de retracer dans un seul document les anciens CG et CA. Il est élaboré conjointement entre l'EPCI et le Trésor Public. Il a pour vocation de donner une plus grande lisibilité à l'exécution budgétaire de notre commune.

La comptabilité publique a établi la règle de séparation entre l'ordonnateur (c'est-à-dire celui qui décide des dépenses et des recettes, ici le représentant de la Collectivité, le Maire ou le Président) et le trésorier (celui qui exécute les dépenses et les recettes, ici le comptable public) afin de garantir la séparation des pouvoirs. Ainsi le comptable public a un regard sur la bonne imputation des écritures comptables mais pas sur l'opportunité des dépenses ou recettes.

La comptabilité publique doit répondre aux cinq principes essentiels suivants :

- L'annualité : le budget s'inscrit sur une année civile soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- L'unicité : l'ensemble du budget doit être retracé dans un document unique.
- L'universalité : l'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses. Il n'y a pas d'affectation de recettes à une dépense précise, sauf rares exceptions.
- La spécialité : les crédits sont tous fléchés sur des opérations ou objets bien identifiés.
- La sincérité : toutes les inscriptions budgétaires doivent refléter la réalité et donc l'exactitude.

Les Comptes de Gestion retranscrivent les écritures passées par le Trésorier. Celles-ci doivent être en absolue concordance avec les écritures passées par la Collectivité sur chaque compte budgétaire. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Comptes Administratifs retranscrivent les écritures passées par la Collectivité. Ils doivent être en concordance avec les écritures du Compte de Gestion. Lors du vote des CA, le Président quitte la séance et cède la Présidence afin que l'Assemblée délibérante puisse se prononcer sur sa gestion passée. Les CA doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Budgets Primitifs sont l'expression des besoins de la Collectivité en matière financière. Ils doivent être équilibrés tant en recettes qu'en dépenses mais aussi à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe d'un côté les recettes courantes comme la fiscalité, les dotations de l'Etat et les redevances et de l'autre les dépenses liées au fonctionnement courant comme le personnel, l'énergie, les consommables, les contrats, les subventions aux associations etc...

La section d'investissement regroupe les lignes budgétaires apportant une plus-value à la Communauté de communes comme l'acquisition de terrains ou bâtiments, les constructions ainsi que l'achat de véhicules ou matériels pour les plus significatifs. Cela vient compléter l'inventaire de la collectivité qui est le reflet de ce qu'elle possède.

## II- ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGETAIRE

Le contexte budgétaire français actuel est marqué par une crise profonde des finances publiques qui se traduit notamment par un dérapage du déficit de l'Etat et un creusement de la dette publique depuis 2022.

### Croissance

Les prévisions officielles et consensuelles pour la France en 2026 indiquent une croissance du PIB autour de 0,9 % à 1,0 %.

Cette croissance est modérée et reflète une reprise lente de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises.

### Inflation

L'inflation devrait rester relativement faible, avec des prévisions autour de 1,3 % à 1,5 % selon les sources (Banque de France, FMI, OCDE, Commission européenne).

### Marché du travail et finances publiques

Le taux de chômage pourrait rester relativement élevé (proche de 7,7 % à 8,0 %), reflétant des tensions structurelles sur le marché du travail.

Le déficit public devrait rester substantiel en 2026 (autour de 4,7 % à 5,2 % du PIB selon les estimations).

### Contexte récent

Fin 2025, la croissance de l'économie française a légèrement dépassé les attentes, avec une progression autour de 0,9 % pour l'année, poussée notamment par les exportations.

Certaines analyses soulignent néanmoins des défis persistants liés à la compétitivité et à la dette publique.

## Principales tendances & risques pour 2026 :

### Tendances positives :

- Croissance mondiale modérée mais stable.
- Inflation en baisse dans de nombreux pays développés.
- Poussée technologique (IA) susceptible de stimuler la productivité.

### Risques persistants :

- Incertitudes liées aux politiques commerciales et géopolitiques.
- Pressions structurelles sur l'emploi et la productivité dans plusieurs grands pays.
- Vulnérabilité budgétaire (déficits publics élevés) dans certaines économies avancées.

### III- PREVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Le budget 2026 a été construit dans un contexte fortement incertain, marqué notamment par l'instabilité politique tant nationale qu'internationale. Cette situation a provoqué un retard significatif dans l'adoption de la loi de finances et a, à plusieurs reprises, modifié ses répercussions sur les finances locales.

Dans ce cadre, les dépenses de fonctionnement prévues pour 2026 progressent légèrement (+1,01 %), soit un niveau proche de l'inflation. Les recettes de fonctionnement suivent la même tendance, principalement grâce à l'augmentation de l'excédent de fonctionnement et à la revalorisation automatique des bases d'imposition des ménages et des entreprises.

Comme les années précédentes, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une gestion rigoureuse, tandis que les recettes sont optimisées chaque fois que cela est possible.

Présentation du budget principal 2026 :

#### BUDGET PRINCIPAL POP 2026

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	39 532 155,67 €	39 532 155,67 €
Investissement	17 338 051,95 €	17 338 051,95 €
<b>Total</b>	<b>56 870 207,62 €</b>	<b>56 870 207,62 €</b>

#### 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

##### 1-1) Les recettes de fonctionnement 2026

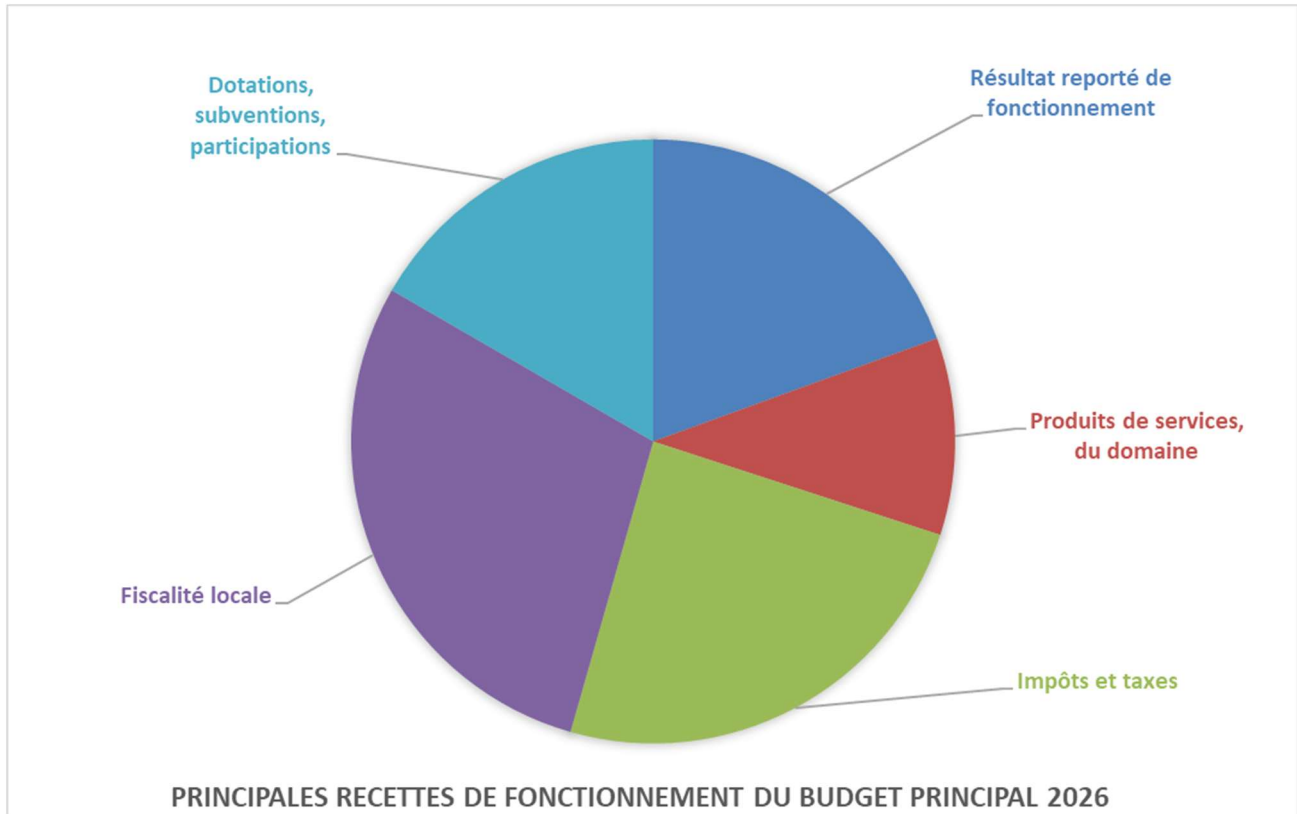
L'effort constant mené sur les recettes de fonctionnement continue de porter ses fruits en 2025, avec une progression de 4,15 %. Cette hausse intervient dans un contexte de désengagement durable de l'État envers les collectivités, alors même que la fiscalité des contribuables du Pays d'Orange en Provence — particuliers comme entreprises — n'a pas été augmentée.

Le résultat cumulé reporté progresse de 6,11 %, démontrant que les économies demandées depuis 2024 ont bien été appliquées et maîtrisées : une réduction des dépenses, à recettes constantes, génère mécaniquement un excédent plus important.

Le POP maintiendra ses taux d'imposition en 2026, contrairement à de nombreuses intercommunalités qui ont choisi de les relever. Le produit de la taxe GEMAPI pour 2026 s'établit à 1 400 000 €, montant nécessaire pour assurer l'équilibre entre recettes et dépenses dans ce domaine.

Les dotations augmentent de 6,90 % par rapport au budget primitif 2025 afin d'intégrer les ajustements attendus. Les produits de services progressent quant à eux de 18,03 %, principalement en raison du poids des prestations refacturées entre budgets ou collectivités, ainsi que des régularisations portant sur les années antérieures (carburant et forfait post-stationnement).

Nous poursuivrons le travail d'optimisation de l'ensemble des recettes, même si les collectivités voient progressivement leur marge de décision se réduire.



## 1-2) Les dépenses de fonctionnement 2026

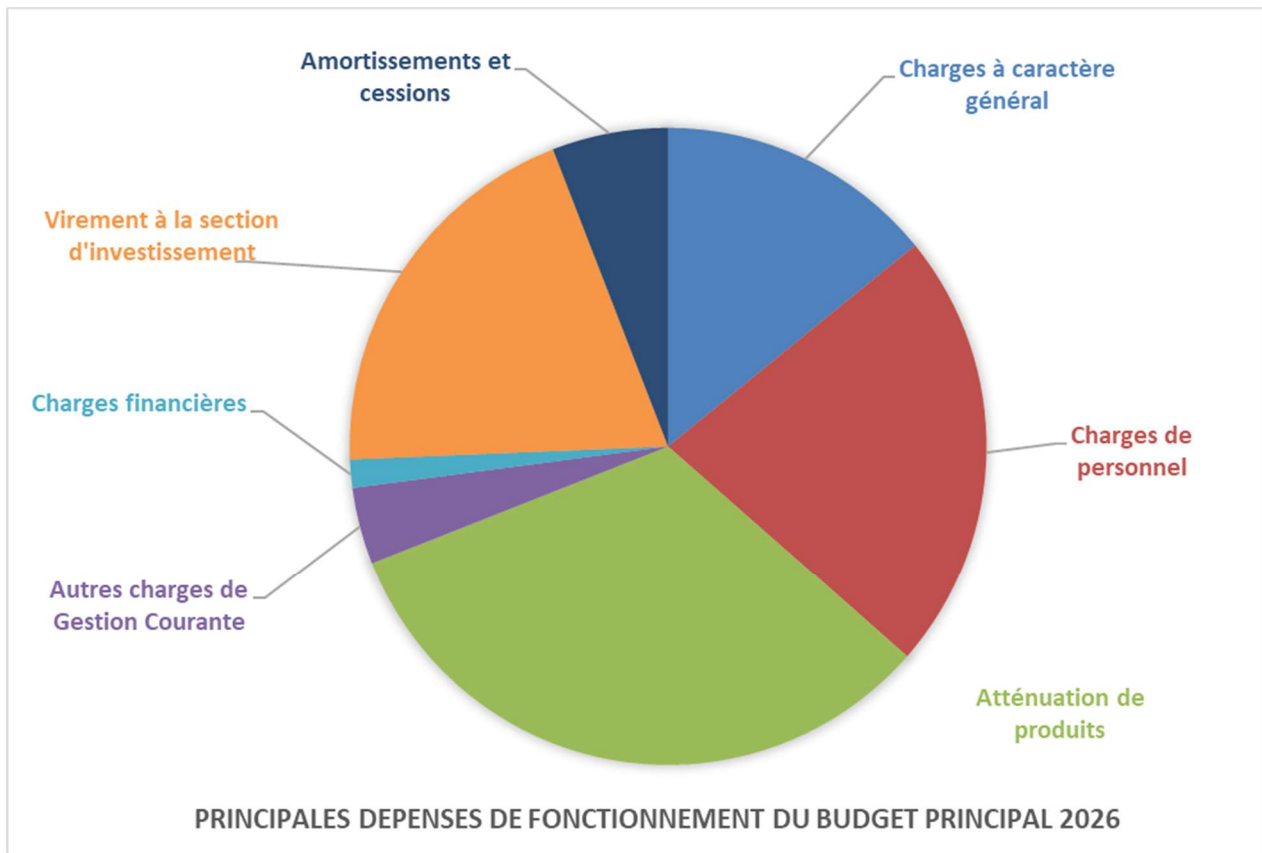
Le chapitre 011, relatif aux charges à caractère général, enregistre une nouvelle baisse de 8,24 % après la diminution de 10,03 % constatée en 2024, grâce au travail d'optimisation mené par les services communautaires.

Les charges de personnel reculent de 4,01 %, après une première diminution de 2,71 % en 2024, et ce malgré l'impact des mesures imposées par l'État ainsi que l'effet du glissement vieillesse-technicité, qui représente à lui seul environ 2 % d'augmentation annuelle.

Le chapitre 014, consacré aux atténuations de produits, progresse de 9,63 %, principalement en raison de la révision à la hausse de certaines attributions de compensation applicables au 1er janvier 2025. Cette évolution vise à faire porter la solidarité instaurée par le pacte financier de 2016 sur le POP, et non plus sur les trois communes contributrices initiales.

Les charges de gestion courante augmentent de 8,55 %, notamment du fait de obligations décidées par leurs bénéficiaires.

Enfin, les charges financières diminuent de 14,11 %, conséquence du remboursement intégral de plusieurs emprunts en 2025.



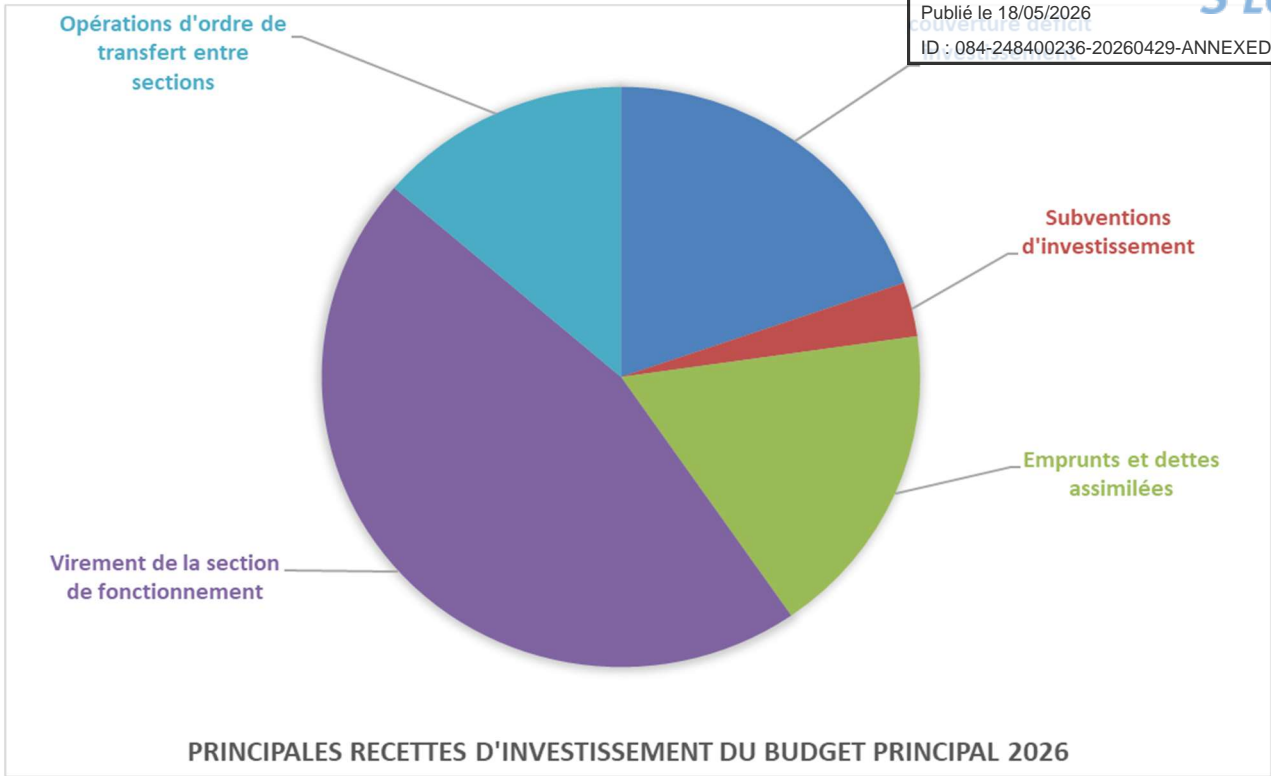
## 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026

### 2-1) Les recettes d'investissement prévisionnelles 2026

L'excédent d'investissement reporté devient déficitaire par rapport au budget 2024. Cette situation résulte de l'absence de recours à l'emprunt en 2025, qui a conduit à l'utilisation complète de l'excédent antérieur.

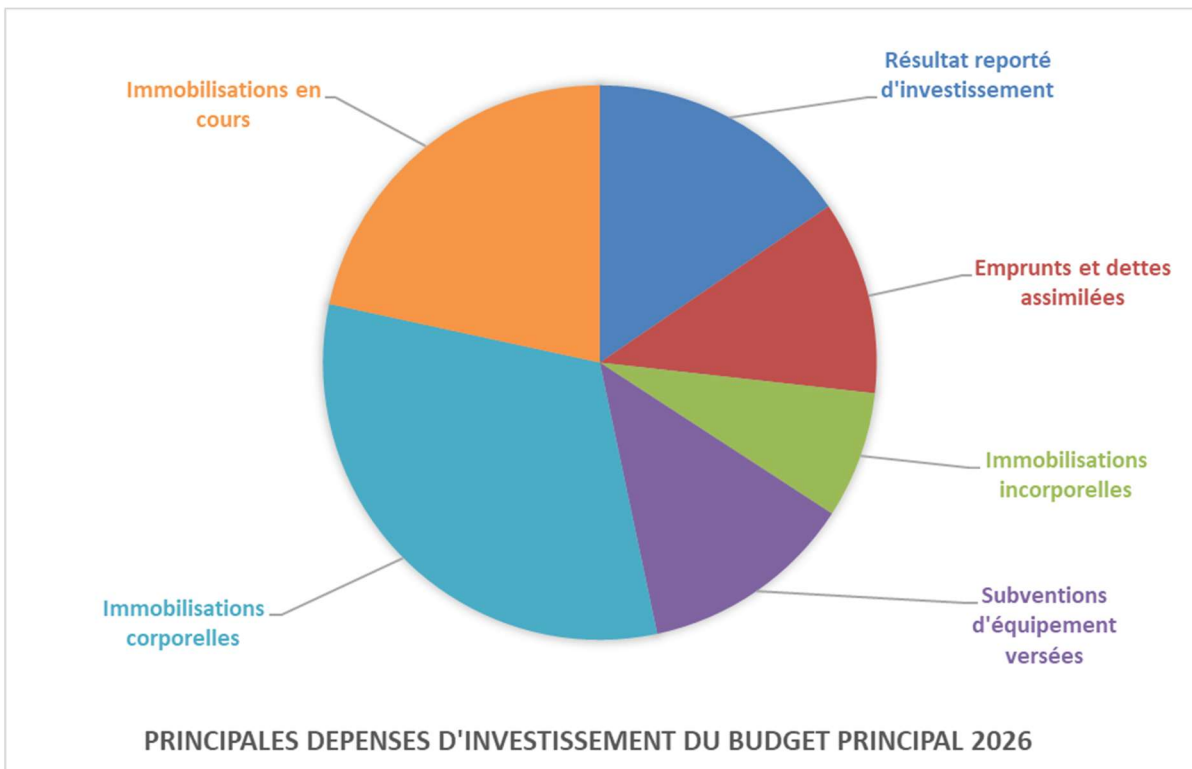
Une affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 3,34 M€, devra donc être prévue en 2025 afin de résorber ce déficit d'investissement.

Le virement en provenance de la section de fonctionnement progresse de 31,08 % par rapport au budget 2024, porté par les bons résultats enregistrés en 2025 dans cette même section.



## 2-2) Les dépenses d'investissement prévisionnelles 2026

Les dépenses d'investissement dites « nobles » représentent à elles seules 71,70 % du total des dépenses d'investissement en 2025, illustrant l'engagement fort de la collectivité en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants des cinq communes.



## 2-3) Crédits d'investissement pluriannuels

Nous distinguons, d'une part, les investissements pluriannuels déjà engagés (AP/CP) et, d'autre part, ceux inscrits au plan pluriannuel d'investissement et actuellement en phase de réalisation.

### Autorisations de programme / Crédits de paiement

Elles concernent des opérations d'investissement déjà lancées ou sur le point de l'être, dont le montant total dépasse 500 000 € et dont la durée de réalisation s'étend sur au moins deux ans.

L'**Autorisation de Programme (AP)** fixe le coût global de l'opération ainsi que le nombre d'années nécessaires à son exécution.

Les **Crédits de Paiement (CP)** correspondent à la répartition annuelle de cette AP, permettant de garantir chaque année les montants indispensables à la bonne conduite des travaux.

Toute modification du montant ou de la durée d'une AP doit faire l'objet d'une délibération soumise au Conseil communautaire. Il en va de même pour les CP, qui représentent le plafond de dépenses mobilisables sur l'exercice en cours : en cas d'insuffisance, une nouvelle délibération doit être adoptée pour ajuster les montants.

Le montant total des AP (en dépenses) s'élève à **32,68 M€**, tandis que les CP inscrits au budget 2026 atteignent **2,50 M€**, hors restes à réaliser.

Suivi des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiements (CP) 2025 et suivants - Budget principal du POP (01/2026)												
DENOMINATION DE L'AP/CP	Durée prévisible	Sens	Montant AP votée en TTC	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	RAR 2025	Reliquat	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE A COURTHEZON		Dépenses	2 531 624,00 €	1 927 977,88 €	387 955,00 €	0,00 €	215 691,12 €					
		Recettes	706 023,00 €	706 023,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
POLE ECHANGE MULTIMODAL A ORANGE		Dépenses	8 030 832,00 €	6 780 425,15 €	869 667,00 €	0,00 €	380 739,85 €					
		Recettes	2 657 007,18 €	2 657 007,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
REQUALIFICATION BOULEVARD DALADIER ORANGE		Dépenses	7 701 410,00 €	7 345 681,11 €	145 800,00 €	0,00 €	209 928,89 €					
		Recettes	617 000,00 €	618 718,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
RESTRUCTURATION AVENUE COUREGES A ORANGE		Dépenses	6 036 148,00 €	4 760 856,59 €	793 188,00 €	0,00 €	482 103,41 €					
		Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
REQUALIFICATION DU QUARTIER GARE A ORANGE	6 ans	Dépenses	7 652 200,00 €	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €	7 512 200,00 €	1 579 772,00 €	2 282 632,00 €	3 359 912,00 €	289 884,00 €	
		Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DE LA DIGUE DE CADEROUSSE	3 ans	Dépenses	725 000,00 €	0,00 €	165 000,00 €	0,00 €	560 000,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €			
		Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
TOTAL		Dépenses	32 677 214,00 €	20 814 940,73 €	2 501 610,00 €	0,00 €	9 360 663,27 €	1 859 772,00 €	2 562 632,00 €	3 359 912,00 €	289 884,00 €	0,00 €
TOTAL		Recettes	3 980 030,18 €	3 981 749,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Il s'agit du reflet des opérations d'investissement en cours ou programmées, qu'elles aient déjà débuté ou non. Ces opérations peuvent évoluer, être ajustées ou même supprimées au fil du temps afin de s'adapter aux besoins et aux priorités de la collectivité. Ce volet intègre également les AP/CP mentionnées précédemment.

Plan Pluriannuel d'Investissement du Pays d'Orange en Provence 2026 - 2031										
Dénomination de l'Opération	Dépenses / recettes	Montant total prévisionnel	Réalisé total au 31/12/2025	Reliquat au 31/12/2025	Budgétisé 2026	Prévision 2027	Prévision 2028	Prévision 2029	Prévision 2030	Prévision 2031
API/CP REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE A COURTHEZON	Dépenses	2 531 624,00 €	1 927 977,88 €	603 646,12 €	387 955,00 €	215 691,12 €	0,00 €			
	Recettes	706 023,00 €	706 023,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
API/CP POLE ECHANGE MULTIMODAL A ORANGE	Dépenses	8 030 832,00 €	6 780 425,15 €	1 250 406,85 €	869 667,00 €	0,00 €	0,00 €			
	Recettes	2 657 007,18 €	2 657 007,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
API/CP REQUALIFICATION BOULEVARD DALADIER ORANGE	Dépenses	7 701 410,00 €	7 345 681,11 €	355 728,89 €	145 800,00 €	209 928,89 €				
	Recettes	617 000,00 €	618 718,84 €	-1 718,84 €	0,00 €					
API/CP RESTRUCTURATION AVENUE COURREGES A ORANGE	Dépenses	6 036 148,00 €	4 760 856,59 €	1 275 291,41 €	793 188,00 €	203 307,00 €				
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
API/CP QUARTIER GARE A ORANGE (études + travaux)	Dépenses	7 652 200,00 €	0,00 €	7 652 200,00 €	140 000,00 €	1 579 772,00 €	2 282 632,00 €	3 359 912,00 €	289 884,00 €	
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €						
API/CP RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DE LA DIGUE DE CADEROUSSÉ	Dépenses	725 000,00 €	0,00 €	725 000,00 €	165 000,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €			
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €						
DEVIATION RN7 ORANGE	Dépenses	3 750 000 €	2 141 756 €	1 608 244,37 €	1 075 958,33 €	282 286,00 €				
	Recettes	3 750 000 €	3 750 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Aymard sud pain levé	Dépenses	2 400 000 €	0 €	2 400 000,00 €				720 000,00 €	1 680 000,00 €	
Giratoire RD 975 Hôpital	Dépenses	840 000 €	0 €	840 000,00 €			840 000,00 €			
Cité Auygues	Dépenses	3 000 000 €	0 €	3 000 000,00 €	400 000,00 €	1 500 000,00 €	1 100 000,00 €			
Liaison Courrèges - étang des paluds	Dépenses	144 000 €	0 €	144 000,00 €	144 000,00 €					
Rue des Girbes	Dépenses	120 000 €	0 €	120 000,00 €	120 000,00 €					
Crémades	Dépenses	4 200 000 €	0 €	4 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	2 200 000,00 €		
PUP la Violette	Dépenses	2 280 000 €	0 €	2 280 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €	1 080 000,00 €		
Parking groupe scolaire Charlemagne	Dépenses	240 000 €	0 €	240 000,00 €	240 000,00 €					
Avenue la Violette	Dépenses	840 000 €	0 €	840 000,00 €	0,00 €			840 000,00 €		
Avenue de Lyon RN7	Dépenses	3 000 000 €	0 €	3 000 000,00 €	0,00 €				3 000 000,00 €	
Giratoire rue d'Italie/Lapalud	Dépenses	730 000 €	0 €	730 000,00 €	730 000,00 €					
Parking + cheminement Etang des paluds	Dépenses	720 000 €	0 €	720 000,00 €	0,00 €			720 000,00 €		
Quai de transfert	Dépenses	3 600 000 €	0 €	3 600 000,00 €	400 000,00 €	3 200 000,00 €				
Beauregard	Dépenses	300 000 €	0 €	300 000,00 €	0,00 €		300 000,00 €			
Pont seille	Dépenses	660 000 €	0 €	660 000,00 €	300 000,00 €	360 000,00 €				
Pont Montellier	Dépenses	60 000 €	0 €	60 000,00 €	60 000,00 €					
Passerelle des Arméniers	Dépenses	480 000 €	0 €	480 000,00 €	0,00 €	480 000,00 €				
Route d'Oranhe T1	Dépenses	600 000 €	0 €	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €				
Place Charles de Gaulle	Dépenses	60 000 €	0 €	60 000,00 €	60 000,00 €					
MBC VRD	Dépenses	3 000 000 €	0 €	3 000 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	
FLOTTE AUTOMOBILE 21828	Dépenses	2 657 000 €	0 €	2 657 000,00 €	407 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	
INFORMATIQUE 21838	Dépenses	179 800 €	0 €	179 800,00 €	29 800,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	
MOBILIER 21848	Dépenses	29 500 €	0 €	29 500,00 €	4 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
LOGICIELS 2051	Dépenses	209 600 €	0 €	209 600,00 €	34 600,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	
ESTIMATION RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT	Recettes	22 800 000 €			3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €
TOTAL PPI Dépenses		66 777 114,00 €	22 956 696,36 €	43 820 417,64 €	7 007 468,33 €	9 930 985,01 €	9 022 632,00 €	8 379 912,00 €	2 869 884,00 €	5 700 000,00 €
TOTAL PPI Recettes		66 777 114,00 €	3 981 749,02 €	-1 718,84 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €

Avec l'arrivée d'une nouvelle gouvernance et le renouvellement du Conseil communautaire, ce PPI sera réexaminé et ajusté afin de s'aligner sur les orientations politiques désormais retenues.

#### IV- PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES 2026

Les chiffres présentés ci-après sont définitifs après reprise et affectation des résultats issus des CFU 2025.

- Budget annexe Eau :

##### BUDGET ANNEXE EAU POP 2026

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	2 948 345,29 €	2 948 345,29 €
Investissement	2 958 931,31 €	2 958 931,31 €
<b>Total</b>	<b>5 907 276,60 €</b>	<b>5 907 276,60 €</b>

Ce budget reste sur les mêmes masses que 2025. Il vit essentiellement de la part de la surtaxe pour l'intercommunalité que paye l'utilisateur dans sa facture d'eau.

➤ Budget annexe Assainissement :

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POP 2026**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	1 410 093,66 €	1 410 093,66 €
Investissement	1 718 438,31 €	1 718 438,31 €
<b>Total</b>	<b>3 128 531,97 €</b>	<b>3 128 531,97 €</b>

La section d'investissement progresse de 0,5 M€, grâce à l'apparition d'un excédent lié à l'achèvement des stations d'épuration de Caderousse et de Jonquières. Elle est alimentée principalement par la part de surtaxe reversée à l'intercommunalité, intégrée dans la facture d'eau des usagers.

➤ Budget annexe SPANC :

**BUDGET ANNEXE SPANC POP 2026**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	6 312,99 €	6 312,99 €
Investissement		
<b>Total</b>	<b>6 312,99 €</b>	<b>6 312,99 €</b>

Il s'agit du budget le plus modeste en volume financier, ce qui le place en position marginale au sein de l'ensemble budgétaire.

➤ Budget annexe Prestations de service :

**BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES POP 2026**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	227 384,71 €	227 384,71 €
Investissement		
<b>Total</b>	<b>227 384,71 €</b>	<b>227 384,71 €</b>

Ce budget reste sur les mêmes masses que 2025. Il sert à refacturer des prestations effectuées par divers services du POP au profit d'autres budgets ou d'autres collectivités.

➤ Budget annexe Grange blanche 2 :

**BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHE II POP 2026**

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	3 418 133,13 €	3 418 133,13 €
Investissement	3 260 499,31 €	3 260 499,31 €
<b>Total</b>	<b>6 678 632,44 €</b>	<b>6 678 632,44 €</b>

Ce budget est en fin de vie, il reste un terrain en cours de vente pour le clôturer.

➤ Budget annexe Gestion des déchets :

**BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS POP 2026**

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	18 293 592,66 €	18 293 592,66 €
Investissement	8 171 448,27 €	8 171 448,27 €
<b>Total</b>	<b>26 465 040,93 €</b>	<b>26 465 040,93 €</b>

Ce budget vie essentiellement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale. Il regroupe les parties « ordures ménagères » et « déchetteries ».

➤ Budget annexe Mobilités :

**BUDGET ANNEXE MOBILITES POP 2026**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	3 825 026,45 €	3 825 026,45 €
Investissement	2 689 030,62 €	2 689 030,62 €
<b>Total</b>	<b>6 514 057,07 €</b>	<b>6 514 057,07 €</b>

Ce budget est alimenté par le versement transport acquitté par les entreprises du territoire comptant au moins 11 salariés. La majeure partie des dépenses est consacrée à la Délégation de Service Public TCVO, qui assure le transport des usagers et des scolaires sur la commune d'Orange.

## V- MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE 2026 (BUDGETS ANNEXES : EAU, ASSAINISSEMENT, GESTION DES DECHETS, GRANGE BLANCHE 2, MOBILITES, SPANC ET PRESTATIONS DE SERVICES)

Ce tableau donne une idée précise des grands masses financières pour 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement, qu'en recettes ou dépenses.

### BUDGET CONSOLIDE 2026 (avec reprise des résultats antérieurs)

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	69 661 044,56 €	69 661 044,56 €
Investissement	35 575 021,68 €	35 575 021,68 €
<b>Total</b>	<b>105 236 066,24 €</b>	<b>105 236 066,24 €</b>

## VI- LA FISCALITE 2026

Les taux de la fiscalité en 2026 restent stables. Il convient de souligner également que notre intercommunalité n'a pas mis en place la fiscalité sur les propriétés bâties à la différence de certaines intercommunalités voisines.

Taxe	2015	2016	2017	2018	2029	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'Habitation (TH) additionnelle	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe Foncière Non-Bâtie (TFNB)	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) hors Orange	11,50%	11,50%	11,10%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%	14,40%	14,40%	14,40%	14,40%	14,40%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Orange	8,65%	8,65%	9,63%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%	14,40%	14,40%	14,40%	14,40%	14,40%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) hors Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%

## VII- NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIPAL 2026

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Epargne Brute	5 570 826 €	9 444 873 €	2 626 151 €	4 037 801 €	4 419 267 €	3 884 267 €	6 511 217 €	8 665 868 €	10 034 647,69 €
Epargne de Gestion	6 746 295 €	10 290 238 €	3 300 514 €	4 980 401 €	5 009 403 €	4 512 138 €	7 321 217 €	9 346 810 €	10 622 467,15 €
Epargne Nette	3 214 887 €	7 248 873 €	661 112 €	1 672 801 €	2 976 267 €	2 300 086 €	4 661 217 €	6 632 313 €	8 116 760,12 €

L'épargne brute s'améliore constamment depuis 2023 malgré de nouvelles charges (augmentation des AC ; Prise en charge de la part du FPIC des communes).

Un travail « d'économies » sur les dépenses de fonctionnement est actif depuis 3 ans afin de retrouver une épargne « prudentielle » nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité. Néanmoins la crise économique actuelle et l'inflation qu'elle engendre pourraient venir ternir cette volonté d'économies.

**Epargne brute** : recettes réelles de fonctionnement **moins** dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement.

**Epargne de Gestion** : épargne brute **plus** intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

**Epargne nette** : épargne de gestion **moins** annuité du capital de la dette **ou** épargne brute **moins** remboursement de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

**Remarque** : les montants indiqués sur 2026 seraient exacts si l'exécution du budget se déroulait à 100 %. Néanmoins, chaque année, l'exécution est moindre, ce qui permettra à ces chiffres d'augmenter lors du prochain Compte Financier unique.

## VIII- LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

### 1) Niveau d'endettement de la collectivité

Budget	CRD au 01/01/2026	Annuité 2025 (estimatif)
<b>Principal</b>	17 639 949 €	2 505 707,00 €

L'intercommunalité présente un endettement de **17,64 M€**, avec une trajectoire de désendettement marquée pour les années à venir. En 2025, quatre emprunts sont arrivés à échéance, ce qui réduit mécaniquement les niveaux d'endettement inscrits pour 2026.

Le recours à l'emprunt demeure prudent et systématiquement encadré par le respect des ratios financiers, ainsi que par le maintien dans la **catégorie A1 de la charte Gissler**. Cette classification évalue les emprunts selon

deux axes de risque : la nature des indices sous-jacents et la structure du taux. Plus un emprunt se situe près du niveau **A** (indices simples) et du niveau **1** (taux peu risqués), plus il est considéré comme sûr.

Ainsi, l'ensemble des emprunts du POP est classé **A1**, ce qui signifie qu'ils ne présentent aucun risque particulier.

## 2) Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) s'établit à **1,75 année**, contre **2,27 années** en 2024. Concrètement, si la collectivité consacrait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de sa dette, il lui faudrait un peu moins de deux ans pour l'apurer. Ce niveau est tout à fait satisfaisant : les seuils prudentiels fixent un premier niveau de vigilance à **8 ans** et un seuil critique à **12 ans**.

## IX- PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Les ratios du BP 2026	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Habitant	630 €	349 €
2 - Produit des impositions directes / Habitant	172 €	201 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / Habitant	845 €	420 €
4 - Dépenses d'équipement brut / Habitant	250 €	89 €
5 - Encours de la dette / Habitant	421 €	208 €
6 - DGF / Habitant	83 €	49 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	18,53%	41,40%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	79,73%	87,90%
10 - Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	29,58%	21,10%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	49,84%	49,60%

Les ratios de la strate sont les derniers connus soit ceux de 2024 (source : collectiviteslocales.gouv.fr)

\* le montant des dépenses de personnel est réduit des mises à disposition auprès de la ville d'Orange et des remboursements des frais de personnel des budgets annexes qui sont remboursés sur une autre nature

## X- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES

### ➤ Effectifs présents de la collectivité au 01/01/2026 :

- 118 titulaires
- 48 contractuels

### ➤ Charges de personnel prévisionnelles pour 2025 :

#### **En 2026, les dépenses de personnel vont évoluer en raison principalement de :**

- L'augmentation annoncée par le précédent gouvernement de la cotisation **CNRACL : 85 000 €**  
Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025, qui est entré en vigueur au 1er janvier 2025, augmente de 3 points par an le taux de la cotisation patronal de la CNRACL. En 2026, le taux de cotisation passera de 34,65 % à 37,65 %. Il atteindra 43,65 % en 2028. Entre 2025 et 2028, ce décret aura pour incidence une augmentation de plus de 350 000 euros à effectif constant sans tenir compte d'éventuelles augmentations (valeur du point, SMIC, premiers indices des grilles, GVT, etc.) qui impactent cette cotisation. Soit une hausse à minima de 4% du chapitre 012.
- Augmentation de la cotisations retraite IRCANTEC (contractuels) et assurance vieillesse déplafonnée (URSSAF)

Toutefois **ces dépenses sont minorées par le remboursement des mises à disposition** d'agents auprès de :

- De la Ville d'Orange : 710 000 €
- Des budgets annexes – Gestion des déchets / Eau / Assainissement / SPANC : 2 794 000 €

Le budget principal prend en charge l'ensemble des dépenses liées au personnel et aux frais assimilés, y compris ceux relevant des budgets annexes. Pour ces derniers, une refacturation est effectuée afin de leur imputer la part correspondante, ce qui neutralise la dépense dans le budget principal grâce à une recette en contrepartie.

## XI- CONCLUSION

L'intercommunalité a fait le choix, en 2025, de ne pas augmenter sa fiscalité tout en maintenant un niveau de service identique pour ses habitants.

L'exécution budgétaire 2026 devrait s'inscrire dans des volumes comparables à ceux de 2025 en matière d'investissements, la plupart des grands chantiers ayant été pleinement engagés en 2024 et 2025 et arrivant à leur terme en 2026.

Une réflexion est d'ores et déjà engagée concernant les futurs projets structurants, afin de poursuivre l'amélioration continue du territoire et du cadre de vie de ses habitants.